



# SNUDI.FO

**Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs  
et professeurs des écoles de l'enseignement public  
Force Ouvrière**

## **Déclaration du BN du SNUDI-FO des 17 et 18 octobre 2013**

### **Rythmes scolaires: pour la suspension et l'abrogation du décret, la préparation de la grève est à l'ordre du jour**

Depuis la rentrée scolaire, toutes les informations confirment les inquiétudes exprimées par le SNUDI-FO : la mise en œuvre du décret du 24 janvier conduit à une dégradation des conditions de travail et à des remises en cause statutaires sans précédent et débouche sur la territorialisation de l'école publique par la mise en place des projets éducatifs territoriaux.

#### **Cette réforme aboutit à amorcer la transformation de l'école de la République en une multitude de centres de loisirs municipaux.**

Cette réforme qui perturbe les élèves et remet en cause les règles de sécurité, suscite colère et rejet de la part non seulement des enseignants, des agents territoriaux, mais aussi des parents d'élèves et de la grande majorité des élus.

Le BN constate que la revendication de suspension immédiate de la mise en œuvre du décret et des projets éducatifs territoriaux, présentée au ministre par la FNEC FP-FO lors de l'audience du 2 octobre, est aujourd'hui au centre de toutes les mobilisations des personnels et des parents. Avec le SNUDI-FO, les personnels rejettent les ajustements ou les "assouplissements" annoncés par le ministre et certains maires. Ils considèrent qu'il n'y a pas d'aménagement possible du décret qui vise à liquider le statut de fonctionnaire d'Etat des enseignants, leurs missions et à remettre en cause leurs conditions de travail.

#### **La mobilisation croît de jour en jour**

Malgré tout, le ministre PEILLON confirme sa volonté d'aller jusqu'au bout. Il porte seul la responsabilité de la désorganisation actuelle dans les écoles.

Dans ce contexte, la décision des communes du RPI de Crillon dans l'Oise, celle de Boves dans la Somme, de suspendre la mise en place de la réforme, le refus d'appliquer le décret par des élus d'autres communes (Janvry dans l'Essonne) dans différents départements confirment que la suspension est à l'ordre du jour sur tout le territoire national.

#### **L'abrogation du décret est la seule issue**

► Les grèves se succèdent dans de nombreuses communes : Aubervilliers, Ris-Orangis, Paris... et des rassemblements ont lieu dans de nombreux départements,

► A Paris, près de 1 000 manifestants se sont rassemblés le 14 octobre dernier. Les syndicats parisiens SNUipp-FSU, SNUDI-FO, CGT, SUD, CNT et le syndicat FO des personnels de la Ville de Paris appellent à la grève le 14 novembre pour l'arrêt du dispositif de l'Aménagement des Rythmes Educatifs à PARIS et l'abrogation du décret.

Cette situation met à l'ordre du jour l'appel à la grève nationale le même jour et sa préparation dans chaque commune, qu'elle applique ou non le décret à cette rentrée.

.../...

.../...

### **Le Bureau national invite les syndicats départementaux à préparer la grève nationale**

Par conséquent, **le BN du SNUDI-FO, informé de la tenue de la réunion interfédérale le 22 octobre "sur les rythmes scolaires" avec la participation d'ores et déjà de FO et de la CGT,** appelle les syndicats départementaux à répondre immédiatement à tout appel à la grève nationale qui serait décidé par l'interfédérale pour la suspension et l'abrogation de la réforme.

Le BN appelle les syndicats départementaux :

- à organiser dès le retour des congés, des réunions de syndiqués à tous les niveaux.
- à multiplier les prises de position des enseignants, notamment par le biais de motions d'écoles en faveur de la grève, adressées à tous les syndicats départementaux et nationaux.

**Montreuil, le 18 octobre 2013**